

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PRESENTS:

Elus municipaux : Annie COUTUREAU (Co-Présidente élue), Jacques TAPIN (Adjoint au Maire), Nicole GRAVAT (Adjointe au Maire).

Membres conseil de quartier : Dominique GALLO (Co-président habitant), Michel BOURDEAU, Alain CHAUVET, Michel FENIOUX, Philippe GUILLEMOTEAU, Anne-Marie IMBERT, Denis MIETTON, Marie-France PERRON, Damien PETIT, Jean-Philippe ROUSSEAU, Yann SIOHAN, Valérie UZANU.

Excusés : Rose-Marie NIETO, Paul BERTHOME, Aimée RANGEARD, Aurélien SALMON, Laurent SIRE.

Agents municipaux : Floriane JARRIAULT, Assistante des Conseils de quartier.

Public : 11 personnes.

Ouverture de la séance à 20h

Ouverture de la séance par A. COUTUREAU qui rappelle l'ordre du jour :

1. POINT SUR LE PROJET CŒUR DE QUARTIER
2. COMMISSION ESPACES PUBLICS
3. COMMISSION CULTURE
4. INFORMATIONS DIVERSES D'ACTUALITES

1. Point sur l'avancée du Projet Cœur de quartier

1.1. Avancée du projet cœur de quartier

Les conseillers de quartier sont partis du constat que ce quartier a peu évolué par rapport à d'autres quartiers. Ils ont donc souhaité réfléchir à l'amélioration de ce cœur de quartier. Les habitants présents dans les commissions ont fait des propositions. Les conseillers de quartier demandent à la municipalité des réponses concrètes pour connaître les possibilités d'avancement de ce projet.

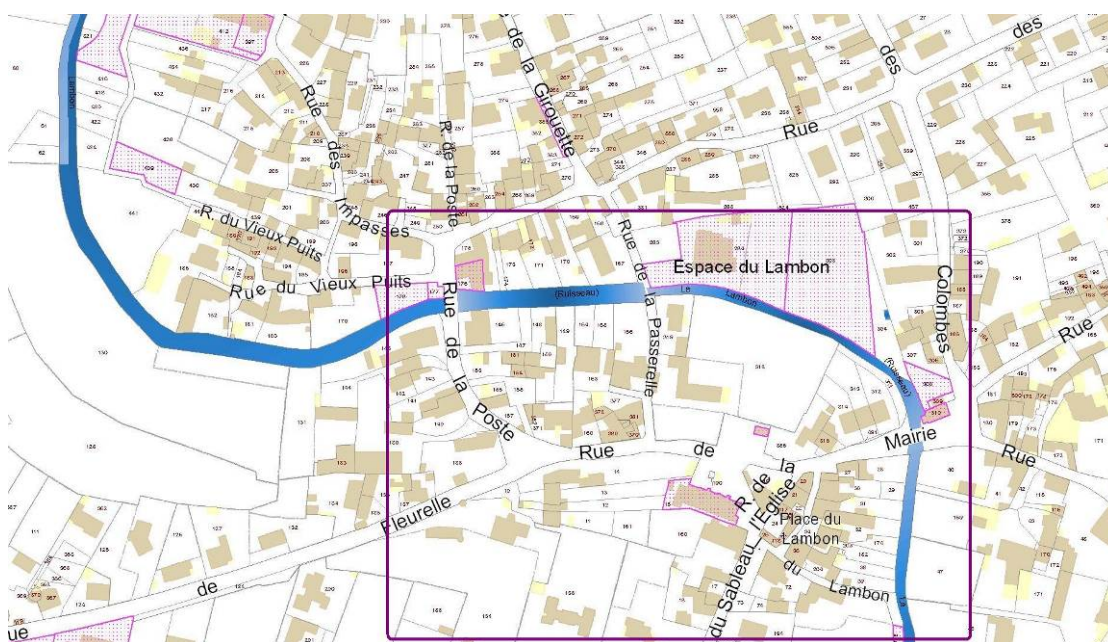
Réponse par Annie COUTUREAU : Ce projet sera pris en charge par les services techniques de la ville, de manière à affiner le cahier des charges et à aboutir à une étude préalable d'aménagement.

En parallèle, les membres du conseil se sont engagés à organiser plusieurs événements et manifestations au sein du Vieux-Souché afin d'enrichir la définition des usages de ce cœur de quartier.

Les services techniques de la ville vont pouvoir intégrer ce projet dans leur plan de charge. Au regard du document réalisé par la commission et des informations dont ils disposent sur ce projet à ce jour, ils indiquent que même si l'opération peut être conduite en interne, un recours à des prestataires externes n'est pas à exclure pour élaborer la synthèse des attentes, produire des éléments graphiques illustrant le programme par exemple, au regard, notamment des aspects animation et vie du quartier.

Le service Vie Participative précise qu'il rencontre très prochainement les services techniques. La conception de l'étude sera un travail partagé entre le conseil de quartier et les services techniques.

Compléments d'informations par Jacques TAPIN : Il s'agira dans un premier temps de réaliser une étude sociologique du quartier. L'étude prendra aussi en compte l'analyse des flux d'activité en lien avec le reste de la ville. Il faut élargir l'étude au-delà du cœur de quartier, une prise en compte de la Vallée du Lambon pourrait être intéressante notamment pour les parcours pédestres. Les animations actuellement réalisées en partenariat par le Conseil de Quartier et le Centre Socio-culturel feront partie de l'avenir du projet de cœur de quartier qui sera donc différent de ce qui a été réalisé pour le quartier de St Liguair. Tous les habitants sont invités à rejoindre cette réflexion.



Échange :

Le périmètre d'étude et d'intervention devra être élargi avec un point d'entrée par le Jardin des Petits Fruits. La mise en place d'une démarche participative est importante, il faut valoriser le temps passé par les habitants sur la réflexion de ce projet. Il faut développer des activités avant pour voir comment on peut y vivre, par exemple le développement de la fête de quartier par la création d'un petit marché le dimanche matin. Une boîte à idées sera mise à disposition pendant toute la fête de quartier et mise en valeur par la troupe de crieurs avec la participation des collégiens du quartier.

Nicole GRAVAT précise que cette zone est une zone délicate à aménager notamment par la présence de nombreuses protections telles que la ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), Zone de captage des Eaux du Vivier, ...

1.2. Aménagement du jardin des petits Fruits

Une visite sur site a eu lieu le mardi 5 mars avec quelques conseillers de quartier et les services techniques de la ville.

Etaient présents : Jacques TAPIN (Adjoint au Maire), Annie COUTUREAU (Co-présidente élue), Dominique GALLO (Co-président habitant), Philippe GUILLEMOTEAU (Conseiller de quartier), Denis MIETTON (Conseiller de quartier), Aurélien SALMON (Conseiller de quartier), Fabrice DARTAYET (Service Espaces Publics), Eve-Marie FERRER (Service Espaces Publics), Philippe BARRICAULT (Service Espaces Naturels), Floriane JARRIAULT (Service Vies Participatives).

Les conseillers de quartier ont exposé leur souhait d'implanter un aménagement léger avec quelques bancs, tables de pique-nique, accès PMR ainsi que des plantations de petits arbres fruitiers.



D. GALLO rappelle que l'objectif est de réfléchir à la réappropriation de cet espace par les habitants. On pourrait aussi y planter un plan de la zone pour orienter les visiteurs.

Une conseillère de quartier demande si on peut planter des jardins partagés en lien avec les activités du CSC, la création d'une spirale aromatique ou encore un petit coin pour confection du purin d'orties.

Réponse de la DVP : les services techniques de la ville ont pu expliquer les différentes contraintes réglementaires de ce site qui doivent être étudiées avant qu'ils puissent faire une proposition de plan d'aménagement. Par exemple, il est peu probable que le purin d'orties soit accepté sur une zone aussi proche du cours du Lambon.

Un conseiller de quartier s'inquiète d'une possible réalisation de ces aménagements avant la fin de l'année 2013.

Jacques TAPIN explique qu'il faut distinguer la date d'engagement des crédits et la période de réalisation. Les échéances électorales approchant, les Conseils de quartier seront en sommeil mais les groupes de travail thématiques comme celui du Cœur de quartier de Souché poursuivront leurs activités.

1.3. Chemin des Brouettes

La remise en état de ce chemin avait été demandée pour l'année 2013.

Réponse par Annie COUTUREAU : Malheureusement, la charge de travail imputable à des chantiers prioritaires ne permet pas à la direction du Patrimoine et Moyens de la ville d'insérer dans la programmation de 2013 le chemin des Brouettes. Ce type de travaux dépend de la régie Patrimoine et Moyens qui a notamment en charge la réhabilitation du Centre Technique Municipal, plusieurs chantiers dans les locaux des écoles publiques et le projet de mise en accessibilité des établissements municipaux recevant du public. Ce chemin pourrait être intégré dans le projet de valorisation du Cœur de quartier.

Un conseiller de quartier précise qu'une association de randonnée a constaté la dangerosité du chemin et a transmis les informations auprès du Conseil Général pour en demander la mise en état. Il s'agit d'une procédure habituelle pour un chemin indiqué dans les randonnées départementales. Ce chemin fait partie du chemin du IIIème millénaire et fait donc l'objet d'une convention entre la Mairie et l'association départementale de randonnée pédestre.

1.4. Fête de quartier, mise en place du marché

La programmation a été présentée :

Samedi, prairie du Lambon

Animations sportives & musicales dès 15h

Repas puis concert des Dièses à 21h

Dimanche

Marché et animations de 8h à 13h, rues de la Mairie et de la Passerelle

Pique-nique Espace Lambon

2. Commission Espaces publics

2.1. Désignation d'un nouveau référent pour cette commission

Michel BOURDEAU accepte de relancer la commission.

Monsieur MEUNIER souhaite intégrer cette commission et demande à intégrer le Conseil de quartier.

Aucune objection n'a été observée pour ces deux points qui ont été approuvés.

D. GALLO rappelle que les rôles de représentants de la ville (assumés par les élus) et les référents de commissions ne doivent pas être confondus.

J. TAPIN : les élus ne cautionnent pas la mise en cause des Conseils de quartier. Les choix sont portés par les élus qui sont conseillés par les techniciens.

2.2. Modification intersection rue Breguet / rue de la Coudraie

Visite sur site le vendredi 8 février à 11h30 en présence de Fabrice DARTAYET et de Floriane JARRIAULT pour échanger avec une vingtaine de riverains présents.

Les différents interlocuteurs se sont entendus sur :

- le maintien du STOP actuel rue Breguet et matérialisation d'un second STOP rue de la Coudraie avec implantation d'un terre-plein pour réduire la sortie de rue et ainsi décourager la prise du sens interdit
- les flux de camions en implantant des panneaux supplémentaires « Interdiction Poids Lourds » et intervention de la Police Municipale pour contrôle des dessertes locales.

Un riverain, représentant le groupe de riverains des rues Breguet et Coudraie, nous informe que des panneaux d'interdiction aux poids-lourds de plus de 19T ont été installés, ceci va à l'encontre de ce qui a été décidé puisqu'il était question d'une interdiction au plus de 3.5T. Les riverains observent régulièrement des camions de plus de 40T emprunter cette rue et de nombreux camions toupies (environ 7 à 8 par jour).

Les riverains expliquent l'origine de cette augmentation de flux de camion par la mise en place des nouveaux aménagements des rues de Souché et de l'aérodrome. Les riverains demandent si les camions ne respectant pas le tonnage autorisé peuvent être verbalisés.

Les élus et technicien présents n'ont pas été informés de ce type de modification, ils s'engagent à prendre les contacts nécessaires pour demander une rectification et respecter les engagements pris lors de la visite sur site du 8 février. Pour ce qui est de la verbalisation des camions, la demande sera relayée à la Police Municipale.

2.3. Rue de Souché

Les trois adaptations (déplacement de 3 îlots) prévues ont été réalisées au cours du mois de février.

La demande de comptage a été relayée, la date de mise en place n'est pas encore déterminée.

Un conseiller de quartier signale des difficultés de visibilité et d'engagement sur la voie relevées par les parents d'élèves devant l'école maternelle.

2.4. Rue Ed Proust

Un courrier a été envoyé à la Concession Renault signé de Mme Le Maire le 9 janvier dernier pour appuyer la demande des riverains faite lors du Conseil de quartier du 4 décembre 2012.

Malheureusement, les riverains nous ont fait part de très peu d'amélioration lors d'un courrier du 26 février.

2.5. Rue de l'aérodrome

Le bornage du terrain situé à l'intersection de la route de Bellevue et la rue de l'aérodrome est lié à une demande de permis d'aménager pour un lotissement d'habitation par un promoteur privé.

3. Commission Culture

3.1. Retour Installation de banderoles rue de Souché

Réponse du service Evènement : Pour pouvoir indiquer l'entrée du quartier de Souché, nous devons implanter des crochets sur la façade de particuliers, il nous faut obtenir l'autorisation des propriétaires, demander une intervention au service de la voirie pour la réalisation.

Après lorsque les crochets sont en place, c'est Niort Associations qui gère le planning d'utilisation de ces zones, la ville paye ensuite l'intervention de l'entreprise pour la mise en place de la banderole.

Lorsque les points sont en place tous les organisateurs d'événements sont susceptibles de faire une demande à Niort Associations pour utiliser ce nouvel emplacement (sans assurance pour le conseil de quartier de pouvoir l'utiliser quand il le souhaite).

La commission culture prend note de ces informations et prendra une décision lors de leur prochaine réunion.

3.2. Exposition de printemps

Cette exposition est intégrée dans la programmation thématique de la Médiathèque.

L'invité est l'artiste niortais **Claude BONNIN**

Titre de l'exposition : **« Objets en dérive »**

Ouverture du 5 au 26 avril – vernissage le 4 avril à 18h

Portes ouvertes les dimanches 14 et 21 avril après-midi (tableau des permanences à préparer par Philippe)

Stage adultes les 6 et 7 avril sur la thématique du « détournement d'objets »

Stage enfants du 22 au 26 avril

Clôture : vernissage le 26 en fin d'après-midi

Coût à inscrire au budget Fonctionnement : 1 170 €



3.3. Point sur le fonctionnement du WIKI

Stand WIKI présent lors de l'évènement Niort Numeric le Samedi 19 mars de 13h30 à 19h suivi de la conférence de Richard Stallman à 19h30.

- Transfert progressif de l'animation du CSC vers le service Vies Participatives
- Stand le 19 mars à l'Acclameur (à l'invitation du Conseil général)
- Stand en préparation le 6 avril aux Brizeaux (Conseil Quartier Nord)

3.4. AUTRES ANIMATIONS

- Vendredi 29 mars: carnaval à Souché
- Dimanche 19 mai: vide-greniers
- Samedi 8 juin: conférence Verdi (Médiathèque du Lambon)

3.5. Budget prévisionnel

Maintenance WIKI			1 506,96 €
	Association BUG - maintenance WIKI	1 506,96 €	
Café Viennois			1 500,00 €
	Le Snob	1 500,00 €	
Exposition Printemps			1 720,00 €
	Claude Bonnin "Objets en dérive"	1 170,00 €	
	Vernissages (vernissage + vernistage)	550,00 €	
Fête Lambon 16 juin			5 000,00 €
	Les Dièses	2 500,00 €	
	Sonorisation	?	
	Crieurs	700,00 €	
	Deux Apéritifs	300,00 €	
	Electricité Marché	?	
	Location scène	1 500,00 €	
Exposition Automne			2 500,00 €
		TOTAL	12 226,96 €

4. Questions et informations diverses d'actualité

Un conseiller de quartier demande une information sur l'avancée du projet de sécurisation de la traversée piétonne de l'avenue de Paris au niveau de l'intersection avec le boulevard de l'Europe.

Ce projet se réalise en lien avec le Conseil Général des Deux-Sèvres car il s'agit d'une route départementale. Le conseil de quartier Nord suit le projet avec attention. Les services techniques de la ville et du Conseil Général travaillent ensemble pour l'avancement de ce projet. Les crédits du Conseil Général pour ce dossier ont été votés. Le bureau d'études Espaces publics étudie la faisabilité de création de cheminements sécurisés vers le Centre-ville pour les vélos et les piétons.

4.1. Organisation du CQ du 29 mai à l'Acclameur ?

Courte présentation de la Délégation de Service Public (DSP) par B. GABRIEL.

La délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public à une personne distincte d'elle de droit public ou privé, qu'on nomme le délégataire et dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

Dans le cadre de la délégation mise en œuvre pour l'exploitation de l'Acclameur, il s'agit d'un affermage. Dans ce type de délégation, la personne publique est propriétaire de l'équipement permettant la mise en place du service public. Elle confie au délégataire (qu'on nomme le fermier) l'exploitation du service qui rémunère son activité par le fruit de l'exploitation du service et en verse au propriétaire une partie de ce produit. En effet, il s'agit d'un loyer, dont le montant est convenu à l'avance et indépendant des résultats d'exploitation).

L'intérêt majeur de la mise en œuvre d'un affermage et plus globalement d'une délégation de service public consiste à ne pas faire porter les risques financiers de l'exploitation du service public à la personne publique.

Seulement 10 dates sont réservées pour les événements de la Mairie. Dans l'éventualité que nous n'ayons pas accès à ces dates par décision du Maire, la réservation d'une petite salle au club Acclameur revient à 800€. Si on obtient une date Mairie, il restera les flux à prendre en charge par le conseil de quartier pour un montant de 290€ (90€ fluides, 110€ nettoyage, 90€ sécurité incendie).

Les conseillers de quartier ne souhaitent pas financer ce genre de dépenses, il est donc décidé de maintenir le prochain CQ dans les locaux du CSC. Les conseillers de quartier maintiennent leur souhait de se faire inviter à l'Acclameur pour une prochaine réunion.

4.2. Actualité Ecole Jean Mermoz

Transfert des élèves à l'école Jean Jaurès de janvier à juin 2013.

Actuellement pas d'information sur la situation pour la rentrée de septembre, les investigations sont en cours.

4.3. Semaine du développement durable – 1ère semaine du mois d'avril 2013

- Balade Géologique en Centre-ville
- ReDécouvrez le parc des Brizeaux, poumon vert du quartier !

4.4. Les réunions thématiques citoyennes de la Vallée Guyot

- Agriculture et écologie urbaine : Mercredi 20 mars – Centre Du Guesclin à 18h30
- Les commerces, les services, l'économie sociale et solidaire : Mercredi 10 avril – Centre Du Guesclin à 18h30
- Santé et perte d'autonomie : Jeudi 16 mai – Centre Du Guesclin à 18h30
- Temps Libre, solidarité et inter génération : Jeudi 6 juin – Hôtel de Ville à 18h30
- Habitats et logements : Mercredi 19 juin – Centre Du Guesclin à 18h30

4.5. Dates prochaines réunions

Bureau – Jeudi 2 mai 2013 – 18h30 – CSC de Souché

Conseil de Quartier – Mercredi 29 mai 2013 – 20h – CSC de Souché